NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTIEME SESSION

Documents officiels

Deuxième Commission
16e séance
tenue le
jeudi 26 octobre 1995
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SÉANCE

Président : M. PETRESKI (ex-République yougoslave de Macédoine)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/50/SR.16
15 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL :ESPAGNOL

95-81802(F)

/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (A/50/3, A/50/126-E/1995/20, A/50/106/Add.1-E/1995/20/Add.1,A/50/132, A/50/175-E/1995/57, A/50180-E/1995/63, A/50/213-E/1995/87, A/50/262-E/1995/59;
A/C.2/50/L.3 et L.4)

1. M. SOBHAN (Bangladesh), abordant la question du développement de l'Afrique, thème du débat de haut niveau du Conseil économique et social, déclare que l'application du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 reste une question prioritaire, ainsi que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Pour ce qui est de ce dernier Programme, il faut souligner que la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen glogal à mi-parcours, a formulé des recommandations sur le commerce, le financement extérieur et la dette extérieure, recommandations qu'il faudrait appliquer d'urgence. Comme en 1994, 95 % de tous les investissements directs sont allés à une dizaine ou à une douzaine de pays en développement, alors que 90 autres pays ne bénéficiaient que de 1 % de ces investissements. Le Bangladesh pense qu'il faut adopter une démarche plus pragmatique pour obtenir une augmentation sensible de l'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés. Il faudrait pour cela essayer de persuader les entreprises transnationales en leur offrant des incitations fiscales permettant de tirer parti des divers services et installations dont disposent la plupart des pays les moins avancés. D'autre part, comme divers organismes du système des Nations Unies - l'ONUDI, la CNUCED et le PNUD, sans compter la Banque mondiale -s'occupent chacun de son côté de la promotion de l'investissement étranger direct dans les pays en développement, il est évident qu'il faut adopter un point de vue coordonné et structuré si l'on veut obtenir les meilleurs résultats.

2. La question de l'eau potable et de la salubrité publique revêt au Bangladesh une extrême importance. Il faut admettre cependant que l'objectif qui consiste à mettre ces services à la portée des millions de personnes du monde entier qui n'en disposent pas ne pourra se réaliser que si l'on fait disparaître le paupérisme. Il faut appliquer d'urgence les recommandations qui figurent au chapitre 18 d'Action 21 et celles de la deuxième session de la Commission du développement durable. Pour éviter une crise de l'eau, il faut mobiliser les ressources financières de toute provenance par tous les mécanismes possible. Les inondations que le Bangladesh subit périodiquement rendent difficile l'approvisionnement en eau potable et, ces dernières années, la pénurie d'eau du sud du pays a provoqué un abaissement de la nappe phréatique. Le Bangladesh juge que la coopération régionale et internationale dans ce domaine et absolument vitale.

3. Un autre sujet mérite une attention particulière, c'est le suivi des résultats des grandes conférences internationales qui ont entre elles ce trait commun de toucher à la notion même du développement. Il faut pouvoir disposer du cadre dans lequel peut être créée une alliance mondiale en faveur

du développement et coordonnées à trois niveaux les mesures de suivi des conférences : intergouvernemental, interinstitutionnel et national. Pour ce qui est de ce dernier niveau, l'intégration des mesures prioritaires recommandées par les conférences dans les plans de développement des pays incombe directement au gouvernement de chacun d'eux. Au niveau interinstitutionnel, le Conseil économique et social devrait définir les questions vitales que la Deuxième et la Troisième Commissions de l'Assemblée générale devraient examiner chaque année. L'ONU pourrait intervenir dans l'examen des progrès réalisés dans la mise en application des résultats des conférences en question ; les commissions techniques et les commissions régionales pourraient aussi jouer en cette matière un rôle plus dynamique et le Conseil économique et social améliorer la coordination entre elles et entre lui-même et ses organes. Il faudrait aussi, pour assurer la coordination au niveau de l'ensemble du système, renforcer la coopération entre le Conseil économique et social, le Comité du programme et de la coordination et le Comité administratif de coordination. Au niveau international enfin, le Bangladesh a déjà proposé que les dirigeants du Groupe des Sept confèrent avec les chefs d'Etat et de gouvernement des pays les moins avancés pour analyser les modalités d'application du Programme d'action au Sommet mondial sur le développement social, ainsi que les décisions adoptées au Sommet de Rio, à la Conférence de Beijing et à la Conférence du Caire, du point du vue surtout de l'élimination de la pauvreté.

4. Le Bangladesh considère qu'une coordination plus étroite entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods est indispensable à la mise en application des résultats des grandes conférences internationales et des autres accords ou engagements qui découlent d'instruments négociés sur le plan international. Les relations entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods devraient être replacées dans le contexte de la démocratisation de la prise de décision et de l'amélioration de la transparence dans les institutions en question, ce qui vaut aussi pour l'Organisation mondiale du commerce. Le Bangladesh invite instamment les institutions en question à adopter des mesures plus ambitieuses pour rendre plus abondants les investissements dans le secteur social des pays en développement.

5. Face à la complexité croissante des nouveaux problèmes critiques du développement, le Bangladesh estime qu'il faudrait renforcer l'autorité du Conseil en matière de coordination. Les travaux du Groupe de travail spécial, à composition non limitée, chargé d'élaborer un programme de développement, et du Groupe de travail sur le renforcement du rôle de l'Organisation, de création récente, pourraient permettre cette évolution, mais pour que le processus de réforme et d'ajustement puisse aboutir, il faut pouvoir compter sur la volonté politique de toutes les parties, en particulier des partenaires du développement.

6. M. KIM (République de Corée) dit que si l'on en croit les quatre dernières années, on n'a pas encore pleinement tiré parti des possibilités offertes par les sessions de haut niveau du Conseil économique et social. Cela dit, le thème autour duquel a été organisée la session de fond de l'année en cours est à la fois bien choisi et bien adapté. Plusieurs propositions ont été formulées pour résoudre les problèmes de développement de l'Afrique, propositions qui font appel à la coopération internationale

pour le développement et sollicitent les capacités de l'ONU et celles du Conseil économique et social. La délégation coréenne félicite le bureau du Conseil d'avoir songé à organiser dans ce cadre deux réunions non officielles sur le sujet à l'examen et sur la revification du Conseil.

7. Les six années écoulées ont été marquées par six grandes conférences chargées de répondre aux défis que constituent les nombreux problèmes économiques et sociaux. Il est donc tout à fait opportun que le Conseil économique et social s'occupe du suivi de ces conférences. La Corée souscrit aux conclusions formulées à ce propos à l'issue du débat de haut niveau, en particulier celle qui tend à ce que le Conseil procède à l'examen des thèmes communs des grandes conférences et de l'exécution des divers programmes d'action approuvés, et veille à harmoniser et coordonner les programmes des organes subsidiaires dont les commissions techniques, en partageant clairement les tâches entre elles et en élaborant des directives de politique générale bien définies. La Corée estime que le Conseil devrait périodiquement convoquer des réunions des bureaux des organes subsidiaires, et appuie la proposition que vient de faire le Secrétaire général tendant à ce que le Conseil reconsidère les attributions de ces organes. Enfin, la présentation des rapports est un autre aspect important du suivi des conférences. Il faut donc envisager une présentation intégrée de ces documents, qui, de leur côté, doivent être concis et cerner clairement les problèmes, définir les mesures que l'on peut prendre pour les résoudre et annoncer les conséquences qu'ils pourraient avoir si cela n'est pas fait.

8. M. BASMAJIEV (Bulgarie) pense lui aussi que le Conseil économique et social doit renforcer sa capacité d'élaboration de principes de politique générale, adopter des décisions et réagir sans retard face à toute crise de nature économique, sociale ou écologique. De ce point de vue, la rationalisation des activités du Conseil, selon la volonté de l'Assemblée générale, exprimée par exemple dans la résolution 48/162, revêt une importance particulière.

9. Pour ce qui est de la session de fond de 1995, la Bulgarie se félicite que le thème choisi pour le débat de haut niveau ait été le développement de l'Afrique, notamment sous l'angle de la mise en application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, car il s'agit d'une question prioritaire qui appelle à la solidarité internationale.

10. La Bulgarie est en faveur de l'amélioration des rapports entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods. Elle attache une importance spéciale à la concertation de haut niveau sur les politiques auxquelles participent pour la première fois les chefs de secrétariat des grandes institutions financières et commerciales multilatérales. Elle pense elle aussi qu'il faut aménager la structure organique de ces concertations de manière à les faire aboutir.

11. Pour ce qui est des activités de suivi des grandes conférences internationales, la Bulgarie est d'avis que le Conseil économique et social devrait promouvoir une approche coordonnée et intégrée. Il lui semble en outre que le thème lié aux activités de suivi des conférences, qu'il s'agit

d'examiner pendant la session de coordination, doit être fixé lors de la session de fond antérieure du Conseil, de manière que les commissions techniques des autres organes intergouvernementaux compétents et le Secrétariat aient assez de temps pour procéder aux préparatifs nécessaires. Le Conseil devrait, pour ce qui est du suivi des conférences, veiller à l'harmonisation et à la coordination des ordres du jour et des programmes de travail des commissions techniques, en répartissant clairement les tâches entre elles et en leur donnant quelques orientations de politique générale. Il devrait d'autre part veiller à l'application conséquente des recommandations des grandes conférences qui se sont tenues récemment et procéder dès que possible à la récapitulation de ces textes, en les classant par ordre d'importance et en fixant des délais de réalisation, au moins au niveau national. On pourrait pour cela utiliser le cadre d'Action 21 et les programmes d'action issus de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial sur le développement social, des recommandations de la Conférence mondiale sur la femme et des résultats d'Habitat II. La Bulgarie considère d'ailleurs qu'on ne devrait pas prévoir d'autres conférences des Nations Unies tant qu'on n'aura pas assimilé et mis pleinement en application les résultats des plus récentes.

12. La session consacrée aux activités opérationnelles devrait viser à assurer la coordination et donner des orientations pour améliorer la qualité et l'efficacité du système et favoriser l'adoption d'un point de vue intégré. La Bulgarie considère qu'il faudrait appliquer, à l'échelle du système tout entier, les politiques définies en cette matière par l'Assemblée générale, notamment lors des examens triennaux de la politique des Nations Unies. Enfin, la Bulgarie se félicite que l'on ait organisé une session de caractère général, où l'on a bien respecté la distinction entre questions économiques et questions sociales et se déclare en faveur de la rationalisation des commissions techniques du Conseil et du renforcement du rôle de celui-ci. Elle pense elle aussi qu'il faudrait poursuivre l'examen critique, et éventuellement l'aménagement, des attributions de ces organes, de leur composition et de leurs méthodes de travail, afin de les rendre plus cohérents et de les faire s'épauler mutuellement.

13. M.SINGH (Inde) dit que sa délégation approuve les recommandations contenues dans le rapport du Conseil économique et social sur les questions de fond. Il lui semble cependant qu'on aurait dû insister davantage sur le projet de création d'un mécanisme revivifié et l'élaboration d'un programme d'activités venant en complément du Sommet mondial sur le développement social. Le fait que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil économique et social doivent jouer un rôle plus utile et plus efficace dans les échanges économiques multilatéraux ne fait aucun doute. La session de fond tenue à Genève enseigne que certains domaines seraient susceptibles d'amélioration. Les activités complémentaires du débat de haut niveau doivent être plus efficaces. Il faut passer de la synthèse présentée par le président à une conclusion, une déclaration ou une résolution adoptée en commun. Pour ce qui est de la session de caractère général, le regroupement excessif des points inscrits à l'ordre du jour empêche de concentrer le débat sur une question particulière. Les recommandations des mécanismes subsidiaires qui doivent être explicitement approuvées par le Conseil ne sont pas assez clairement formulées. La Commission devrait envisager de faire paraître un document de

synthèse récapitulant les recommandations des divers organes subsidiaires qui doivent être expressément approuvées.

14. L'Inde estime que le Conseil économique et social peut concourir à la coordination du système des Nations Unies en servant de point de ralliement à ses divers organes, fonds et organismes. Il faut pour cela s'intéresser davantage, dans le courant des travaux du Conseil, aux activités et aux délibérations des commissions régionales, de l'ONUDI, de l'Unesco, de la FAO, de l'OMS, de l'OIT et d'autres institutions encore.

15. L'Inde pense d'autre part que les propositions d'amélioration des travaux du Conseil économique et social doivent être examinées dans le contexte des mesures d'accompagnement de la résolution 48/162. Elle est disposée à seconder les efforts tendant à améliorer les résultats du Conseil économique et social, mais avec l'intention bien nette d'en accroître l'efficacité, de renforcer la participation des pays en développement à la prise des décisions internationales et la supervision intergouvernementale dont font l'objet les procédures du Secrétariat.

16. M. DUGAN (Etats-Unis d'Amérique) se contentera de quelques observations sur le point à l'examen puisque l'Assemblée générale sera bientôt saisie du point 23 de son ordre du jour, relatif à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Une séance plénière de l'Assemblée générale est le lien qui se prête le mieux à l'examen des questions soulevées par le Conseil économique et social, celles notamment qui concernent l'application des mesures complémentaires de la résolution 48/162.

17. La session que le Conseil économique et social a tenue en juillet a été satisfaisante. Il y a quelques années, on consacrait un mois, le mois de mai, aux questions sociales et un autre mois, celui de juillet, aux questions économiques. A l'heure actuelle, on a traité en un seul mois les unes et les autres. Il y a un autre signe d'amélioration des méthodes de travail de la Commission elle-même, qui est le débat sur le point à l'examen, lequel prend une seule journée au lieu de deux ou trois comme naguère. Cela n'a été possible que parce qu'on a cru à l'efficacité et à la compétence des organes subsidiaires et que l'on a souscrit à leurs conclusions, sans rouvrir le débat. Les Etats-Unis approuvent cette façon de travailler, ainsi que tout ce qui sera fait pour améliorer encore la méthodologie. Ils partagent l'opinion de l'Union européenne selon laquelle l'efficacité du Conseil est essentiellement fonction des procédures qui permettent d'éviter les doubles emplois et certaines autres carences. Au cours de la session de haut niveau, on a eu l'avantage d'entendre les communications des chefs de secrétariat des institutions financières internationales et, pour la première fois, celle du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce. Quant aux activités opérationnelles, elles offrent aussi une illustration de la réforme du Conseil économique et social. Le fait que les responsables des fonds et des programmes aient pu participer de plein titre aux travaux de la session et répondre aux questions des délégations a été d'une grande utilité. Les Etats-Unis ont constaté avec satisfaction l'énormité du travail réalisé par les délégations pendant la session de coordination et ils souscrivent aux résultats obtenus. Dans le même ordre d'idée, ils attendent avec intérêt la

mise en application des résultats des conférences mondiales et les activités qui doivent leur donner suite. La présentation biennale des rapports des organes subsidiaires du Conseil économique et social lors de la session de caractère général est un procédé qui semble bien fonctionner. La délégation des Etats-Unis pense qu'il serait utile que d'autres organes subsidiaires, ou leurs organes de tutelle, soient également représentés aux sessions du Conseil pour pouvoir rencontrer les Etats membres -qui sont, pour ainsi dire, leurs "actionnaires"- et leur soumettre directement leurs rapports.

18. M. OJIMBA (Nigéria) joint sa voix à celle du représentant des Philippines, qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il souligne la nécessité, dans le contexte de la réforme de la restructuration des organes des Nations Unies, de reconsidérer les rapports entre le Conseil économique et social et l'Assemblée générale afin de relancer le rôle du premier. Le résultat final de la session de haut niveau tenue à Genève au mois de juillet et consacrée au développement de l'Afrique, notamment à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, a été fort décevant. Dans le chapitre consacré à cette session de haut niveau (A/50/3), on lit force lamentations à propos du développement socio-économique de l'Afrique mais on n'y trouve ni décision ni recommandation qui pourrait donner à l'Assemblée générale des orientations pour examiner plus à fond, à sa cinquantième session, la réalisation du programme en question.

19. Pour ce qui est de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Nigéria souhaite profiter de l'occasion historique qu'offre le cinquantenaire de l'Organisation pour demander que l'on fasse un effort énergique pour renforcer les Nations Unies et leurs organes, notamment le Conseil économique et social.

20. M. KAMANDO (Tanzanie) fait sienne la déclaration qu'a faite la délégation des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il rappelle que son pays et l'un des pays en développement gravement touchés par le paludisme, qui provoque d'innombrables souffrances et décès parmi sa population. Cette maladie touche en particulier les petits enfants, les écoliers, les hommes et les femmes en âge de travailler et renforce ainsi le cercle vicieux de la mauvaise santé, de la malnutrition et de la pauvreté. La Tanzanie est en voie d'adopter des mesures pour la mise en oeuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le paludisme, en se dotant de programmes d'action visant à prévenir cette maladie et à la faire reculer. Mais ces programmes resteront sans efficacité dans un pays comme la Tanzanie s'il ne dispose pas de l'aide qui lui est nécessaire pour acquérir les capacités voulues, notamment les connaissances spécialisées et les techniques antipaludiques. Il faudra pour cela renforcer la coopération en matière de recherche scientifique et de transfert de technologie.

21. Pour ce qui est de la session de fond de 1995 du Conseil économique et social, la Tanzanie souscrit à ce qu'a dit la représentante de l'Espagne au nom de l'Union européenne à propos des résultats de la session de haut niveau, qui a eu pour thème central le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La Tanzanie espérait qu'après l'examen de cette grande question de politique générale, le Conseil

formulerait des recommandations concrètes à l'Assemblée générale, qui serviraient à celle-ci de ligne directrice pour procéder à l'examen à mi-parcours, prévu pour 1996. Tel n'a pas été le cas. Comme les autres délégations qui ont évoqué ce problème, la délégation tanzanienne pense qu'il faut reconnaître l'utilité de cette session de haut niveau et attacher plus d'importance à ses conclusions.

22. M. BELHIMEUR (Algérie) déclare que sa délégation se reconnaît dans la position exprimée par la délégation des Philippines, qui a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Pour ce qui est du rapport du Corps commun d'inspection sur les programmes de communication pour le développement du système des Nations Unies (A/50/126), il souligne que toute activité, quelle qu'elle soit, dépend dans une large mesure du rôle qui est attribué à la communication. Dans un contexte marqué par une compétition de plus en plus acharnée pour la conquête des marchés, la communication est devenue un outil plus qu'indispensable pour tout opérateur soucieux de l'avenir de son entreprise.

23. L'Organisation des Nations Unies est impliquée dans l'accomplissement de missions aussi diverses que vitales au service de l'humanité. Il est donc plus qu'opportun de s'interroger sur la réaction des populations ou des Etats en direction desquels elle assume ces missions. Le rapport du Corps commun d'inspection indique que c'est là un aspect qui n'a pas reçu jusqu'à présent l'attention qu'il méritait. L'Algérie estime qu'une stratégie de la communication plus hardie et plus imaginative, en tout cas mieux élaborée, aurait aidé à lever beaucoup d'équivoques entourant l'action de l'ONU et créerait une meilleure réceptivité à l'égard de son oeuvre en faveur du développement et du maintien de la paix et à l'égard de son action humanitaire.

24. Le mérite du rapport du Corps commun d'inspection réside dans le fait qu'il propose un certain nombre de recommandations visant à corriger cette situation, qui sont de nature à permettre à la communication de devenir une dimension essentielle de toute activité ou initiative de l'Organisation. Une meilleure prise en charge de cette importante composante contribuerait, entre autres choses, à favoriser un dialogue plus fluide avec les populations auxquelles s'adressent les activités et programmes de l'ONU. Par ailleurs, l'intérêt d'une meilleure communication réside en ce qu'elle contribuerait également à rendre positive l'image de l'ONU auprès des opinions publiques des pays donateurs, qui ont tendance de plus en plus à douter de sa raison d'être même. On a reconnu le bien-fondé des mesures préconisées dans le rapport en question et la nécessité d'intégrer la communication dans les stratégies opérationnelles du système des Nations Unies. Ce qui reste à examiner, c'est la viabilité de ces mesures.

25. M. AGONA (Ouganda) partage l'opinion générale selon laquelle il faudrait accorder plus de poids aux conclusions auxquelles a abouti la session de haut niveau de 1995 du Conseil économique et social, consacrée au développement de l'Afrique et à l'exécution du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de ce continent dans les années 90. Ce débat, et le résumé qu'en a fait le président, seront d'une grande utilité pour la suite de l'examen de cette question. De ce point de vue, peut-être pourrait-on avant

la fin de la session en cours, pourrait-on prendre des décisions concrètes ayant pour objet d'établir le cadre juridique du suivi des recommandations figurant dans ce résumé.

26. Se référant au rapport présenté par le représentant de l'OMS, M. Agona déclare que son gouvernement accorde la plus haute priorité à la lutte contre le paludisme et les maladies diarrhéïques, spécialement le choléra, et qu'il souscrit aux recommandations de l'OMS qui appellent la communauté internationale à mobiliser des ressources à cette fin et soulignent la nécessité de préparer des stratégies et des plans nationaux de lutte contre ces maladies, en prévoyant une vaste activité de formation, notamment des personnels de santé. L'application de la stratégie mondiale contre le sida revêt elle aussi une grande importance. L'incidence de cette maladie ne cesse d'augmenter et sa propagation est lourde d'effets économiques et sociaux catastrophiques. Il faut donc suivre très attentivement l'évolution de ce fléau et redoubler d'efforts dans ce domaine.

La séance est levée à 16 h 20.